

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 31 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 mars 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	25	7	0	2	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Mathieu à THEYS Michel, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, COLIN Juliana à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent à PLAZANET Mélanie, ECHASSERIEAU Vincent à CHADELAUD Michel, LEVET Elise à MALET Patrick, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, GORGE Christine

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean-Pierre

FINANCES

Délibération n° 38-2022 : Vote des taux d'imposition pour 2022

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2022 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX depuis 2016	TAUX 2022	PRODUITS ATTENDUS 2022
Cotisation Foncière des Entreprises	1 328 000	30,56 %	30,56 %	405 837 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 560 000	1,94 %	1,94 %	127 264 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	359 000	4,11 %	4,11 %	14 755 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de

- **FIXER** les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2022 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :
 - taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30,56 % ;
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,94 % ;
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,11 %.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 06 avril 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **15 AVR. 2022**
Publié le : **26 AVR. 2022**